



## droit du proprietaire apres le depart du locataire

Par **avenir**, le **06/01/2012** à **17:30**

apres le depart du locataire j'ai du debarrasse le jardin qui etait dans un etat lamentable j'ai donc deposer le tout a la dechetterie le mois suivant le locataire me reclame ces piquets de tommate que j'ai dposer avec tout se qui restait a la dechetterie quoi faire

Par **Laure11**, le **06/01/2012** à **17:52**

Avez-vous établi un état des lieux au moment du départ du locataire ?

Normalement, c'était au locataire de nettoyer le jardin (à moins qu'il était dajà dans cet état lorsqu'il a pris la location.

Si le locataire voulait garder ces piquets de tomates, ils les enlevaient avant son départ. Il n'a rien à vous réclamer.